



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024

N° 002.03.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure des charges de personnel ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431002-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

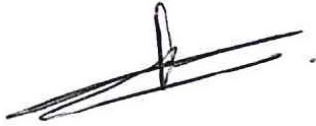
En application du référentiel M57, ce débat doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen des budgets.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal a pris acte par vote du débat d'orientation budgétaire pour le budget principal et le budget annexe du centre municipal de santé après présentation.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431002-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation